

OLONA CUP 2025

SPORTS NAUTIQUES SABLAIS (SNSablais)

Grade 5A

du 12 au 14 juillet 2025

Les Sables d'Olonne

Manche du championnat de course au large de la ligue des Pays de Loire.

AVIS DE COURSE



2 à bord, 2 îles, 2 jours, 2 nuits

34^{ème} édition



Préambule

Préventions des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage ouvert et accessible à tous.

À ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

L'épreuve est régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).

1.2 Sans objet

1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.

1.4 Les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) catégorie 3.

1.4.1 L'article 3.29.13 des RSO 3 ne s'applique pas l'Autorité Organisatrice fournissant une balise de repérage permettant le suivi des bateaux.

1.5 Les règlements fédéraux.

1.6 Sans objet

1.7 En cas de traduction de cet Avis de Course (AC), le texte français prévaudra.

1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par tous moyens, y compris la VHF.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles

- à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale ;
- en version électronique sur le site des SNSablais, Section Habitable, sous la rubrique « calendrier des régates ».

3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le Site Internet des SNSablais, Section Habitable, sous la rubrique « calendrier des régates ».

- 3.2 [DP] Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 Tous les bateaux en règle avec leur Autorité Nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation ou équivalent

Les bateaux devront avoir un armement semi-hauturier (navigation à moins de 60 milles d'un abri) de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 4.2 Tous les bateaux R2, R3, R4, B, C, D, E, F & G et/ou aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 0,7034 ou d'une longueur minimale de 6 mètres, les voiliers de la classe L, dont les Mini 6.50 (série et proto), peuvent être admis par l'Autorité Organisatrice après étude du dossier à déposer avant le 1^{er} juillet 2025.

- 4.3 Tous les voiliers de jauge IRC d'une longueur de coque comprise entre 8m50 et 12m50 TCC supérieur à 0,949 et inférieur à 1,051

- 4.4 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.4.1 Dispositions applicables aux régates de grade 4 et supérieur

- a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

- c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

- 4.4.2 Pour le bateau

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.5 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant avec les droits requis au secrétariat des SNSablais pour une réception au plus tard à 17h, le lundi 7 juillet 2025

- 4.6 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le Site Internet des SNSablais, Section Habitable, sous la rubrique « calendrier des régates » jusqu'au lundi 7 juillet 17h.

- 4.7 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

- 4.8 Sans objet

- 4.9 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : 60.

5. DROITS À PAYER

- 5.1 Les droits requis sont les suivants :

- Inscription par chèque ou carte bancaire (repas des Équipages du lundi 14 juillet inclus pour le Skipper et 1 Équipier) :
 - Duo : 180,00 €Remise de 50%, si tous les membres de l'équipage sont nés après le 1^{er} janvier 2002.
- Caution de 150,00 € pour balise de suivi, flamme de flotte et cagnard, par chèque.
- Inscription par chèque ou espèces des accompagnants au repas des Équipages du lundi 14 juillet (20,00 € unitaire, dans la limite des places disponibles).

- 5.2 Sans objet

6. PUBLICITÉ [DP]

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.

Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

6.2 Sans objet

7. SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES (sans objet)

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : le samedi 12 juillet de 10h00 à 14h00.

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : le samedi 12 juillet de 10h00 à 16h00.

8.3 Jours de course : du samedi 12 au lundi 14 juillet.

8.4 Nombre de courses : 1

8.5 L'heure du signal d'avertissement est prévue : le samedi 12 juillet à 20h00

8.6 Sans objet

Informations complémentaires :

- Le samedi 12 juillet
- 17H00 : pot d'accueil des équipages
- 17h30 briefing des skippers
- 20h00 : mise à disposition.
- Le lundi 14 juillet
 - 10h00 : fermeture de la ligne d'arrivée
 - 13h00 : proclamation des résultats et repas des équipages.

9.

9.1 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.2 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

[DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement le 12 juillet de 10h00 à 16h00.

9.3 Avant l'épreuve, les bateaux peuvent être présentés pour l'établissement du certificat de jauge OSIRIS : contact Thierry MEUNIER, Tél. : 06.07.21.46.38 pour rendez-vous : attention date limite le 2 juillet 2025. Pour les IRC:centre de contrôle IRC France :

9.4 irc@ycf-club.fr

9.5 L'équipement d'une VHF fixe est obligatoire.

Sans objet

10. VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT (sans objet)

11. LIEU

Le départ est donné en baie des Sables d'Olonne.

12. PARCOURS

Le parcours est de type côtier, 110 à 150 milles suivant les flottes.

La zone de course s'étend du Pertuis d'Antioche au sud, à la Chaussée des Bœufs (Île de Noirmoutier) au nord ; tel que décrit en ANNEXE « Zone de course / Parcours ».

13. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT ET GROUPES DE CLASSEMENT

14.1 Sans objet

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 Sans objet

14.4 Sans objet

14.5 Les classements seront établis en temps compensé (OSIRIS ou IRC), système temps sur distance avec application du CVL.

- Groupe de classement

Flotte 1	Osiris < 18,0 brut	Si moins de 5 bateaux inscrits, cette flotte sera remise en Flotte 2
Flotte 2	Osiris ≤ 23,9 brut + 6,50	
Flotte 3	Osiris ≥ 24 brut	TCC de 0,949 à 1,140
Flotte 4	IRC	

15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS (sans objet)

16. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le Comité de Course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17. EMPLACEMENTS

Pour les bateaux extérieurs au port Port Olona offre une place

- La nuit du vendredi 11 juillet au samedi 12 juillet
- La nuit du lundi 14 au mardi 15 juillet

Les bateaux doivent rester aux places attribuées par Port Olona.

18. LIMITATION SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

19. PROTECTION DES DONNÉES

19.1

Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2

Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'Autorité Organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. ». En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21. PRIX

Les prix fournis par nos partenaires seront distribués par l'Autorité Organisatrice.

22. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations contacter :

Caroline au

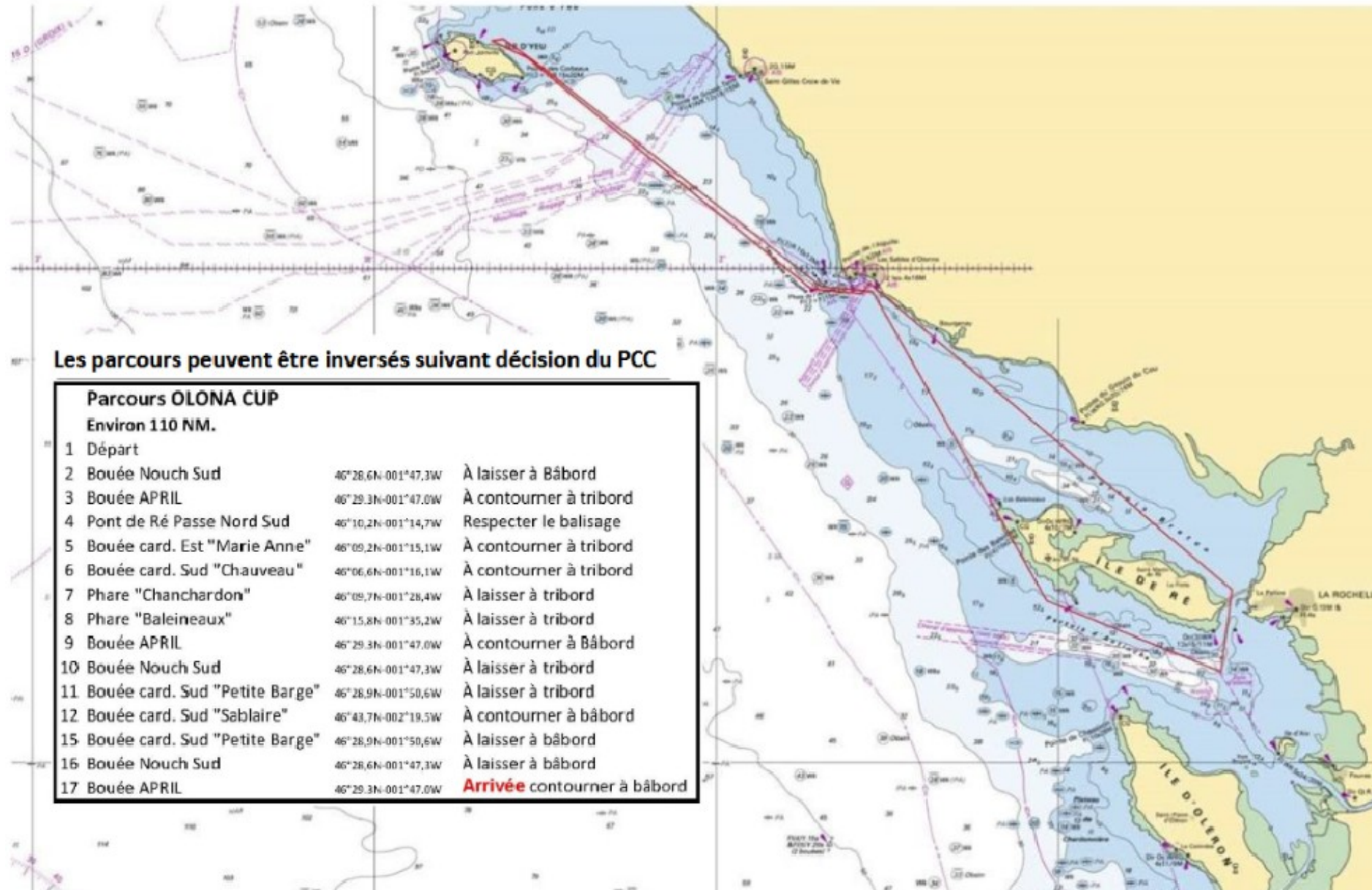
02.51.21.63.00 ou

Philippe au 06.95.24.47.50

OLONA CUP 2025

Parcours 1

Carte et positions fournis à titre indicatif. Vérifier pour la navigation.



Olona-cup 2025

Parcours 2

Carte et positions fournis à titre indicatif. Vérifier pour la navigation.



Les parcours peuvent être inversés suivant décision du PCC

Parcours OLONA CUP

Environ 130 NM.

1	Départ		
2	Bouée Nouch Sud	46°28,6N-001°47,3W	À laisser à Bâbord
3	Bouée APRIL	46°29,3N-001°47,0W	À contourner à tribord
4	Pont de Ré Passe Nord Sud	46°10,2N-001°14,7W	Respecter le balisage
5	Bouée card. Est "Marie Anne"	46°09,2N-001°15,1W	À contourner à tribord
6	Bouée card. Sud "Chauveau"	46°06,6N-001°16,1W	À contourner à tribord
7	Phare "Chanchardon"	46°09,7N-001°28,4W	À laisser à tribord
8	Phare "Baleineaux"	46°15,8N-001°35,2W	À laisser à tribord
9	Bouée APRIL	46°29,3N-001°47,0W	À contourner à Bâbord
10	Bouée Nouch Sud	46°28,6N-001°47,3W	À laisser à tribord
11	Bouée card. Sud "Petite Barge"	46°28,9N-001°50,6W	À laisser à tribord
12	Bouée card. Sud "Sablaire"	46°43,7N-002°19,5W	À contourner à bâbord
13	Bouée card. Ouest "Chiens Perrins"	46°43,6N-002°24,6W	À contourner à bâbord
14	Ile Yeu et ses dangers		À laisser à bâbord
15	Bouée card. Sud "Petite Barge"	46°28,9N-001°50,6W	À laisser à bâbord
16	Bouée Nouch Sud	46°28,6N-001°47,3W	À laisser à bâbord
17	Bouée APRIL	46°29,3N-001°47,0W	Arrivée contourner à bâbord



Olona-cup 2025

Parcours 3

